

Votre laboratoire participe au dispositif Mon Test IST lancé par l'Assurance Maladie pour le renforcement de la prévention des principales infections sexuellement transmissibles :

HIV, Hépatite B, Syphilis, Chlamydiae et Gonorrhée

Ces analyses sont proposées SANS ORDONNANCE et SANS AVANCE DE FRAIS (*)

Pourquoi ?

Depuis 2022, la France fait face à une augmentation très importante des IST, notamment des cas de syphilis, de gonorrhée et de chlamydia. Ces infections sont curables mais peuvent entraîner de graves complications si elles ne sont pas traitées.



Ces contaminations touchent tous les âges et toutes les pratiques non protégées.

Et si on en parlait ensemble, simplement ?



Au moindre doute, parlez-en à l'équipe du laboratoire. Elle est à votre écoute pour vous accompagner et vous orienter vers ces dépistages.

(*) La répartition de la prise en charge entre sécurité sociale et mutuelle dépend de votre âge. Moins de 26 ans ? Votre numéro de sécurité sociale suffit. 26 ans et plus ? Les frais sont couverts par l'Assurance Maladie et par votre mutuelle quel que soit votre niveau de couverture.

Quand et pourquoi se faire dépister ?

- Au moindre doute
- Symptômes urinaires / génitaux
- Rapports non protégés / Rupture du préservatif
- Agression sexuelle
- Partenaire / Ex-partenaire avec une IST
- Nouvelle relation sexuelle exclusive
- Grossesse ou projet de grossesse
- Dépistage IST jamais effectué
- Plusieurs partenaires sexuels - Recommandation : tous les 3 mois